

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

EXTRAIT DU CDLD

Article L1122-17 : Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est pas présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être retrouvée en nombre compétent elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre de membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

Madame,
Monsieur,

Conformément aux articles L1122-12 et 13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, **nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu à la Maison communale de Waimes, le jeudi 3 août 2017, à dix-neuf heures précises.**

Fait à Waimes, le 25 juillet 2017

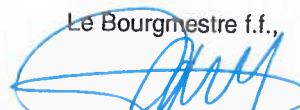
PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,


Vincent CRASSON



Le Bourgmestre f.f.,


Jérôme LEJOLY

SEANCE PUBLIQUE :

1. Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 juin 2017
2. Centre Public d'Action Sociale – Comptes annuels de l'exercice 2016
3. Centre Public d'Action Sociale – Modification budgétaire n° 1/2017 (services ordinaire et extraordinaire)
4. Fabrique d'Eglise de Faymonville – Budget 2018
5. Fabrique d'Eglise d'Ondeval - Thirimont – Budget 2018
6. Distribution d'eau – Augmentation du coût-vérité assainissement (C.V.A.) au 1^{er} juillet 2017
7. Appel à candidatures dans le cadre du projet de reprise des canettes usagées – Approbation
8. Trophées du Mérite sportif – Modalités d'attribution - Modifications
9. Arrêtés de police du Bourgmestre – Prise d'acte/Confirmation
10. Communications